



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 24 OCTOBRE 2016

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM - Benjamin DJIANE - Marie-Laure HAREL - Patrick BADARD
Gauthier CARON-THIBAUT - Laurence HUGUES - Quentin PICQUENOT
Benoît SOLÈS - Christine FREY.

Absents ayant donné pouvoir :

Laurence GOLDGRAB - Nicole BISMUTH-LE CORRE - Yves PESCHET

Absents :

La séance est ouverte.

1. 03-16-119 Désignation du secrétaire de séance.

Pierre AIDENBAUM désigne Laurence HUGUES comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-16-122 Approbation de l'ajout de cinq vœux déposés séance tenante.

Pierre AIDENBAUM se consacre à présent au Conseil d'arrondissement. Il précise que Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE - excusée - a donné pouvoir à M. Gauthier CARON-THIBAUT. Mme Laurence GOLDGRAB - également excusée - a donné pouvoir à Pierre AIDENBAUM. Yves PESCHET - également excusé - a donné pouvoir à Laurence HUGUES.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Pierre AIDENBAUM demande l'approbation de l'ajout de 5 vœux déposés par les différents groupes politiques (même si certains d'entre eux ont été déposés hors délai). Un vœu concerne le renouvellement de la charte parisienne de téléphone mobile. Il est présenté par le groupe EELV. Un vœu exprime l'installation d'une caméra de vidéo-protection dans le quartier des rues Sainte-Apolline et Blondel, présenté au nom du groupe PS et MRG. Un autre vœu aborde la définition d'une politique de l'éphémère à Paris et la réalisation d'une charte des bonnes pratiques pour l'utilisation des domaines intercalaires de la ville de Paris. Un autre vœu concerne le développement des espaces verts, présenté par le groupe Les Républicains. Ceux-ci présentent également un vœu concernant l'équipement des immeubles en poubelles à tri.

L'inscription de ces 5 vœux au Conseil est approuvée à l'unanimité.

3. 03-16-120 Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016.

Pierre AIDENBAUM ne relève aucune remarque.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. 03-16-121 Approbation du budget 2017 de l'état spécial du 3^{ème} arrondissement.

Pierre AIDENBAUM présente rapidement le budget primitif (en l'absence de Mme GOLDGRAB). Il rappelle que ce budget est proposé toutes dotations confondues. Cette année, il s'élève à 2 068 151 euros, soit une diminution par rapport au BP 2016 de 2,7 %. Ces crédits se

répartissent en 3 dotations. La dotation d'investissement proposée est identique à celle de 2016 : 140 264 euros. Le comparatif avec 2015 et 2016 a été déposé sur la table en début de Conseil (il n'avait pas été inséré dans le dossier remis à chacun). Les crédits d'investissement sont mis à la disposition à la fois du Conseil d'arrondissement et des Conseils de quartiers, chaque Conseil de quartier reçoit une dotation de 3 306 euros. On relève plusieurs types de dépenses.

- Les dépenses d'équipement visent les établissements de proximité de l'arrondissement (électroménager, vidéoprojecteur, etc.). Les dépenses de travaux concernent les équipements de proximité mais aussi les équipements situés dans l'espace public.

- La dotation d'animation locale s'élève pour le BP 2017 à 292 367 euros. Cette dotation s'adresse à l'animation locale proprement dite, avec la mise en place des événements (Semaine locale du handicap, Nomades, etc.) avec 138 738 euros. L'autre partie de cette dotation concerne les travaux « urgents » avec 153 629 euros. Une augmentation de 7,2 % de cette dotation est portée par ces travaux dits urgents. La somme proposée s'obtient par la moyenne des dépenses des 3 dernières années. Les crédits réservés à l'animation locale restent à un niveau constant et sont déterminés par des critères forfaitaires et de répartition, votés au niveau de la ville de Paris. La prise en compte de ces critères entraînerait « normalement », pour ce qui concerne le 3^{ème} arrondissement, une baisse de 19 554 euros par rapport au BP 2016, baisse généreusement compensée par la Ville.

- La dotation générale de gestion locale s'élève à 1 635 520 euros. Soit un montant 3,9 % inférieur au BP 2016. Cette diminution est notamment portée par les dépenses de fluides (essentiellement électricité, gaz et chauffage urbain). Pour l'ensemble des autres dépenses gérées directement par la Mairie d'arrondissement, les crédits sont, de manière générale, maintenus à un niveau constant dans un effort de maîtrise des coûts.

Pierre AIDENBAUM explique que ces chiffres donnent un aperçu du budget primitif 2017. Monsieur le Maire ne relève pas de question dans l'assemblée.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

5. 2016 DILT 30 - Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que plusieurs démarches administratives sont réalisées en mairies d'arrondissement nécessitant la prise de vue de photos d'identité et des photocopies. Pour renforcer la qualité du service public en mairie, ils ont installé depuis plusieurs années des Photomaton et des photocopieurs. Cette installation est régie par un marché et par une convention. Un nouveau marché a été passé avec la société Photomaton. Par cette délibération, il s'agit d'accepter la signature de la convention d'occupation du domaine public. A noter que la Mairie de Paris reçoit 500 euros par machine installée en Mairie d'arrondissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2016 DPA 88 - Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015.

Pierre AIDENBAUM signale que cette communication ne donne pas lieu à vote. Il donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que quand la ville de Paris lance des grands travaux sur des équipements publics, il est coutume au Conseil d'arrondissement de livrer un point sur l'avancée de ces travaux. En ce qui concerne le 3^{ème} arrondissement, ces travaux se déroulent au Musée Carnavalet qui a fermé ses portes il y a peu de temps pour un projet de rénovation et de restructuration partielle. Ce projet a été voté en 2015 et prévoyait de moderniser le parcours muséographique pour le rendre plus pédagogique. L'objectif était également d'améliorer l'accueil du public et les conditions de sécurité/accessibilité. Il était par ailleurs prévu de créer un centre de ressources, de recherches patrimoniales et culturelles. Un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 26 novembre 2015. Des marchés ont été passés pour des études préalables.

Le maître d'œuvre est François Chatillon, architecte mandataire. Il a remis dans les temps, le 22 avril dernier, une esquisse du projet conforme au programme ainsi que des options de travaux. Le calendrier arrêté est donc pleinement respecté. L'accord cadre de maîtrise d'œuvre sera notifié le 26 novembre prochain à François Chatillon qui pourra ainsi commencer à réaliser les travaux au 2^{ème} trimestre 2017, après une période d'étude de maîtrise d'œuvre et la libération partielle du site. Ces travaux s'arrêteront au 3^{ème} trimestre 2019. L'ouverture au public est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2019.

Pour ce qui est du budget, le coût global de l'opération est estimé à 43 millions d'euros. Paris Musique apportera en ressources propres 3 millions d'euros (subventions, mécénat...). Gauthier CARON-THIBAUT note que la Mairie informera régulièrement les élus de l'avancée de ce grand chantier.

Pierre AIDENBAUM précise que ce musée est fermé depuis le 3 octobre dernier. Les travaux prévus sont importants.

7. 2016 DDCT 141 - Subventions Fonds du Maire (16 000 euros) à 3 associations du 3^{ème} arrondissement

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence HUGUES (Adjointe au Maire chargée de l'emploi, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, de l'éco-responsabilité, des espaces verts, de la nature en ville), en lieu et place de M. Yves PESCHET.

Laurence HUGUES rappelle que cette disposition permet l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale. Il s'agit en l'occurrence du « Fonds Social Juif Unifié » pour participer au festival des Cultures juives qui se déroule dans le 3^{ème} arrondissement. La subvention s'élève à 6 500 euros. L'autre association concernée est « Postures », dont l'objet est de développer des actions de sensibilisation à l'écriture journalistique. La subvention s'élève à 4 500 euros. La 3^{ème}

association, Cinécaro, dont la vocation est de transmettre le goût du cinéma d'auteur à un large public, est constituée d'habitants du 3^{ème} arrondissement qui organisent des séances de cinéclub au Carreau du Temple. La subvention s'élève à 5 000 euros.

Pierre AIDENBAUM ne relève aucune remarque.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

8. 2016 DAC 709 - Subventions (150 000 euros) et avenants à convention avec 5 associations dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence HUGUES, en lieu et place de M. Yves PESCHET.

Laurence HUGUES indique que cette demande de subventions s'intègre également dans la politique culturelle municipale, en faveur du spectacle vivant et de l'éducation artistique et culturelle. Le projet associe des théâtres parisiens dans le cadre de l'ARE. Il permettrait à 3 750 enfants et à 16 écoles parisiennes d'assister à du théâtre de grande qualité. 7 théâtres sont partenaires, dont la Maison de la Poésie basée dans le 3^{ème} arrondissement. La subvention s'élève à 18 000 euros pour ce théâtre.

Pierre AIDENBAUM ne relève aucune remarque.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

9. 2016 DPA 74 - Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n°2

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence HUGUES, en lieu et place de M. Yves PESCHET.

Laurence HUGUES porte cette délibération dans le cadre dans sa délégation à l'éco-responsabilité. Il s'agit d'une actualisation dans le cadre du Plan Energie, adopté au Conseil de Paris en 2007, qui est revu régulièrement. La ville de Paris s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son Administration de 30 % à l'échéance 2020 (par rapport à 2004). « Des actions volontaristes d'autant plus importantes dans le contexte de la CoP21 et de la CoP22 ». Cette délibération se place dans le plan relatif aux écoles parisiennes. Le 1^{er} volet de ce plan présente d'excellents résultats. Cela a permis une diminution de près de 37 %, signale Mme HUGUES, de la consommation d'énergie, et de près de 40 % pour les émissions de gaz à effet de serre. Des résultats « encourageants » qui se placent au-delà de l'objectif annoncé de 30 %. 200 nouvelles écoles vont être concernées durant cette mandature. En

ce qui concerne le 3^{ème} arrondissement, la 1^{ère} vague englobait l'école Brantôme et l'école la Perle. La 2^{ème} vague qui s'ouvre concerne l'école Chapon et l'école Quatre-Fils.

Cette délibération propose des modifications au contrat. Mme HUGUES attire l'attention du Conseil sur la création d'une nouvelle redevance, qui permet de reverser au titulaire une sorte de bonus (quand il y a un surplus d'économie d'énergie), qui représente 40 % des économies d'énergie. Ce bonus est qualifié de « redevance en cas de surperformance énergétique ».

Laurence HUGUES propose au Conseil d'adopter cette délibération afin de favoriser la continuité de ce partenariat.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL, Conseiller du 3^{ème} Arrondissement.

Marie-Laure HAREL annonce qu'ils vont voter cette délibération mais avant cela, elle voudrait effectuer deux remarques. L'objectif annoncé par la ville de Paris ne va « visiblement » pas être atteint. La révision du Plan Climat Energie en 2012 prévoyait que le chauffage serait rénové dans la quasi-totalité des écoles parisiennes (600 établissements). A l'heure actuelle, dans les faits, c'est le cas pour 140 écoles (et non pas 200 comme notée dans la délibération). « En 6 ans, on aura rénové 300 écoles et en deux ans, il va falloir faire tout autant. » Mme HAREL remarque juste « qu'encore une fois, on a fixé de grands objectifs qui ne seront pas atteints ». Elle reconnaît toutefois que les résultats sont bons pour la centaine d'écoles rénovées. En ce qui concerne les écoles qui n'ont pas été rénovées, elles ont pour la plupart recours aux énergies les plus polluantes (énergies fossiles...), plutôt que d'avoir recours au chauffage urbain.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'un bilan s'effectue en fin de mandature. Il invite Mme HAREL à reposer ses questions à ce moment-là.

Marie-Laure HAREL rétorque qu'on « va donc aller trois fois plus vite » jusqu'au bilan.

Pierre AIDENBAUM souligne qu'on peut toujours aller plus vite et faire des miracles avec les paroles.

Marie-Laure HAREL approuve.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

10. 2016 DEVE 150 - Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES propose de soutenir le lancement d'une étude sur les pigeonniers de la ville de Paris. Elle note qu'ils connaissent cette problématique, qui s'accompagne de nombreuses tentatives de gestion visant à mieux réguler cette population. Depuis 2003, 12 pigeonniers ont été installés dans différents arrondissements, mais pas dans le 3^{ème}. Ce dossier est assez complexe.

Mme HUGUES pense qu'il est pertinent, à ce stade, d'investiguer et de lancer une étude qui permette un bilan clair sur les atouts, les intérêts et les inconvénients de ce type de sites pour mieux réguler la population des pigeons.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL rappelle qu'elle avait déposé un vœu au Conseil de Paris il y a 4 ans pour demander l'installation d'un pigeonnier vers le quartier de l'Horloge, place Beaubourg. Un individu nourrissait les pigeons abondamment à cet endroit, « au grand désespoir des riverains et associations alentours ». Mme HAREL voulait savoir si ce Monsieur « sévissait » toujours et si on avait affaire aux mêmes soucis dans ce secteur.

Pierre AIDENBAUM signale qu'il sévit toujours effectivement dans le quartier, mais plutôt côté 4ème que 3^{ème} arrondissement. A l'époque du vœu de Mme HAREL, de mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait reçu une association spécialisée autour du projet d'installer un pigeonnier dans le jardin Ann Frank. Pour des raisons techniques, le projet n'avait pas abouti. Pour que ce système fonctionne, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut arrêter de donner à manger aux pigeons. Néanmoins, ces systèmes fonctionnent dans certains arrondissements. Le Conseil étudiera « naturellement » le dossier et ses possibilités techniques.

Laurence HUGUES ajoute qu'en effet, des actions de nourrissage remettent en question l'utilité d'un pigeonnier. La question d'installer ou pas un pigeonnier se pose également aux Arts & Métiers. Le Conservatoire lui-même étudie cette perspective en raison d'une forte population de pigeons. Mais avant de prendre toute mesure, un bilan clair doit être établi. Mme HUGUES rappelle que les pigeonniers « efficaces » sont toujours gérés en étroite relation avec les habitants et avec l'intermédiation de structures relevant de l'économie sociale et solidaire, telles que les régies de quartier. Plusieurs exemples de pigeonniers situés à l'Ouest de l'Île de France donnent de très bons résultats.

Marie-Laure HAREL comprend que cette présente étude va étudier la nécessité et la possibilité d'installer des pigeonniers dans tous les arrondissements de Paris, y compris le 3^{ème}. Pour revenir à cet individu du quartier de l'Horloge, le problème qui se posait était qu'il n'était pas solvable (pour régler les contraventions).

Pierre AIDENBAUM confirme que cet individu n'a pas d'adresse et vit dans sa voiture. Quand cet homme vivait dans le 3^{ème}, Monsieur le Maire croit se souvenir qu'il accumulait plus de 200 procès-verbaux. En revanche, on est parvenu à dissuader une dame dans le quartier de l'Horloge, qui nourrissait des pigeons sur son balcon (avec des injonctions de police).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

11. 2016 DJS 275 - Aides Paris Jeunes Vacances / Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD a déjà parlé du dispositif Paris Jeunes Vacances l'an dernier. Ce système aide les jeunes parisiens, entre 16 et 30 ans, à partir en vacances dans un projet « autonome ». En

2015, 817 jeunes ont obtenu une aide (chiffre en baisse depuis 2012). 42,5 % d'entre eux ont obtenu une aide majorée, sur des critères sociaux. 55 % des projets acceptés étaient portés par des jeunes femmes. 8 % par des mineurs (contre 6 % en 2014). La répartition de l'enveloppe a été actualisée en 2017, en tenant compte de l'évolution de la population de chaque arrondissement. Pari Jeunes Vacances bénéficiera cette année d'un budget de 151 500 euros. Pour le 3^{ème} arrondissement, cette subvention s'élève à 2 800 euros. 8 dossiers y ont été soutenus cette année pour une somme totale de 1 600 euros. Ce dispositif gagne à être plus connu. La Mairie a donc engagé 2 actions pour faire connaître ce dispositif auprès des jeunes du 3^{ème} arrondissement. Tout d'abord, des actions de communication dans le journal municipal et le programme #Jeunes (distribué chaque trimestre auprès de l'ensemble des acteurs jeunesse). Ensuite, en mobilisant ces acteurs jeunesse pour qu'ils communiquent sur le dispositif.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

12. 2016 DAC 150 - Subvention (10 000 euros) avec l'association Fonds Social Juif Unifié.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Christine FREY, en lieu et place de Mme Laurence GOLDGRAB.

Christine FREY explique que dans le cadre de la politique culturelle et musicale de la ville de Paris, il leur est proposé d'apporter le soutien de la Ville au Fonds Social Juif Unifié - association reconnue d'utilité publique - pour le 12^{ème} Festival des Cultures Juives (qui s'est tenu cette année du 14 au 28 juin). Cet événement était organisé en partenariat avec les mairies du 3^{ème} et du 4^{ème} arrondissement, avec le Théâtre de la Ville, le théâtre Déjazet, la salle Gaveau ou encore la Maison de la Poésie. Ce festival a proposé : des concerts de jazz et de musiques du monde, une projection/débat autour du film *Le voyage de Carvalho* (de Steve Rivo), une conférence sur la scène artistique new-yorkaise, une rencontre-lecture. Le festival s'est clôturé au Point Ephémère. Une subvention de fonctionnement est proposée pour soutenir cet événement à hauteur de 10 000 euros.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

13. Subvention pour les Maraudes

Pierre AIDENBAUM aborde à présent une délibération sans vote, portant sur une subvention de 793 032 euros relative au fonctionnement des Maraudes en direction des personnes sans domicile fixe. 6 associations interviennent dans cette action. Il donne la parole à M. CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle qu'Anne HIDALGO a fait de l'Exclusion la grande cause de la ville de Paris pour sa mandature. Un pacte parisien pour la lutte contre la Grande

exclusion a été signé avec l'ensemble des acteurs parisiens agissant auprès des personnes vivant dans la plus grande précarité. L'action 28 de ce pacte préconise le renforcement du rôle de la coordination des Maraudes et une meilleure couverture de l'ensemble du territoire parisien. Les Maraudes sont de plusieurs ordres : financées par les pouvoirs publics ou bénévoles, d'intervention sociale ou d'urgence sociale.

Dès 2015, M. CARON-THIBAUT indique que la couverture parisienne a été améliorée en coordonnant mieux la présence des Maraudes sur le territoire. Cette coordination a également été rendue plus « logique » en calquant les zones de travail des Maraudes sur les zones définies par les directions sociales territoriales, de manière à pouvoir créer des synergies entre les acteurs.

En 2016, la logique de financement est refondue. Le GIP Samu Social est maintenu sur la mission de Maraude d'urgence. Les Maraudes d'intervention sociale (à pied, au-devant des personnes), vont subir une réorganisation sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 3^{ème} arrondissement, cette mission était assurée par l'association « Aux captifs, la libération ». Elle sera désormais assurée par Emmaüs Solidarité, qui recevra une subvention de 77 706 euros pour intervenir notamment dans le centre de Paris. L'ensemble de ces Maraudes sera coordonné par le SIAO (Services intégrés d'accueil et d'orientation) qui gère l'hébergement d'urgence. Cela permettra d'avoir une réelle complémentarité d'action entre la prise de contact, le suivi sur le terrain et l'orientation vers les structures d'arrondissement.

M. CARON-THIBAUT note également le maintien de l'engagement de la ville de Paris dans les Maraudes de précarité mentales. La ville de Paris travaille avec des structures comme les Hôpitaux de Saint-Maurice pour disposer d'équipes soignantes et psychologiques allant, dans la rue, à la rencontre de personnes souffrant de troubles mentaux (qui représentent 2/3 des personnes à la rue).

L'effort est également maintenu en direction de 2 associations : celle qui gère la Maraude dite « **Boïchek** » (spécialisée dans les cultures de l'Europe de l'Est) et les Maraudes de l'association « Hors la Rue » (qui se rend dans les campements au plus proche des familles avec enfants). La mairie augmente de 25 066 euros sa participation d'un montant 72 000 euros déjà versée cette année. M. CARON-THIBAUT précise qu'Emmaüs agit en début de soirée, que le Samu Social travaille toute la nuit et que L'Ordre de Malte intervient sur plusieurs jours autour du lien social. Ces Maraudes sont réunies chaque trimestre à la mairie du 3^{ème} arrondissement, avec l'association « Aux captifs, la libération » (et bientôt le SIAO 75), en présence du commissariat du 3^{ème} arrondissement et des Services de propreté. Le but étant de mettre en place des actions de suivi humain mais aussi des actions d'ordre public. Il est constaté que la présence de ces personnes vivant dans la rue peut être aussi cause de nuisance pour les habitants. M. CARON-THIBAUT tient à rappeler que ce sont avant tout des êtres humains à traiter avec respect.

Cet élu note une petite originalité pour la mairie du 3^{ème} arrondissement : depuis 2014, des habitants volontaires des Conseils de quartier sont associés à la coordination de ces Maraudes. Cela leur permet de se rendre compte de la réalité et de la difficulté de ce travail. Ces habitants peuvent également rendre des comptes aux côtés de M. CARON-THIBAUT et à leurs collègues des Conseils de quartier.

Pierre AIDENBAUM signale que la Mairie du 3^{ème} arrondissement met chaque année, pendant la période des grands froids, une salle à disposition au rez-de-chaussée (salle Bretagne). Elle peut accueillir une quinzaine de personnes.

Pas de vote puisqu'il s'agissait d'une information sur cette délibération, qui passera au Conseil de Paris.

14. V03-16-123 - Vœu relatif à l'installation d'une caméra de vidéo protection dans le quartier des rues Sainte Apolline et Blondel.

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à M. Benjamin DJIANE, au nom du groupe socialiste et des Radicaux de gauche indépendants.

Benjamin DJIANE déplore une situation « préoccupante » dans les rues Sainte Apolline et Blondel. Les nuisances sont d'ordre sonore, sécuritaire et sanitaire. Une activité illicite avérée s'y développe (travail dissimulé, trafic et consommation de stupéfiants). Cette situation observée depuis plusieurs mois se dégrade avec la consommation de crack. M. DJIANE note qu'il est important de mettre en place des dispositifs efficaces. Intervention des Services de police et périmètre d'interdiction de consommation et de vente d'alcool font partie des actions demandées. La vidéo-protection viendrait compléter ces mesures. Ce dispositif offre trois avantages : il dissuade, il permet d'être relié aux équipages de police (centre de contrôle), il permet un suivi judiciaire et la poursuite des enquêtes. M. DJIANE cite l'exemple récent d'une caméra installée place Bernard-Lazare qui a permis d'obtenir une pacification de l'espace public. M. DJIANE croit « beaucoup » à ce dispositif dans les rues concernées, « une nécessité pour améliorer les conditions de vie des habitants », et il demande d'installer cet équipement (en marge du plan caméra d'équipement), dans les meilleurs délais.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Benoît SOLÈS (Les Républicains).

Benoît SOLÈS note que cette délibération leur paraît pragmatique et réfléchie. En revanche, il remarque que cette majorité n'a pas toujours eu cette politique. Il est satisfait de voir que dans cette situation, elle a revu sa position. Ce groupe votera donc cette délibération.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT, Conseiller d'arrondissement délégué au tourisme, aux loisirs et à l'environnement.

Quentin PICQUENOT tient à clarifier les choses. Le parti écologiste est d'accord sur le constat effectué dans ce quartier. Il remercie Monsieur le Maire d'avoir agi en interdisant la consommation d'alcool dans cet endroit. Auparavant, une boutique y vendait de l'alcool jusqu'à 5 heures du matin. Pour autant, la mise en place de façon dérogatoire pour régler la délinquance avec cette technologie leur pose la question suivante : « A qui profite le crime ? ». M. PICQUENOT fait référence à un rapport de la CNIL qui expose le risque d'enlever des libertés aux individus, auxquelles tient la 5^{ème} République. Son équipe est partante pour continuer à travailler avec le collectif de riverains sur la problématique de consommation de drogues. Quentin PICQUENOT voit l'installation à Paris des salles de consommation à moindre risque (SCMR) comme une chance.

Pierre AIDENBAUM demande à cet élu de rester dans le sujet.

Quentin PICQUENOT précise qu'ils voteront ce soir contre l'installation de cette caméra de vidéo-protection, tout en allant dans le sens des habitants de ce quartier. Ils estiment que la vidéo-surveillance n'est pas une solution.

Pierre AIDENBAUM tient à répondre à M. SOLES en lui signifiant que contrairement à ce qu'il a mentionné, la majorité municipale de l'arrondissement dans la présente mandature a toujours été « favorable » à la vidéo-protection. Dans le 1^{er} plan de caméras voté au début de la précédente mandature, ils avaient travaillé en collaboration avec le commissariat de police et les Conseils de quartier et avaient fait installer une vingtaine de caméras dans l'arrondissement. Monsieur le Maire précise, en outre, qu'au début de cette mandature, ils ont voté un vœu qui prolongeait l'installation avec 3 nouvelles caméras. Le commissariat leur a proposé une 4^{ème} caméra dans un lieu particulier, ce qu'ils ont accepté (le lieu où il y a le plus de bijoutiers). Grâce à ce système, on a pu retrouver la personne qui a assassiné un ouvrier d'une fonderie d'or rue Michel Lecomte. « Ils ont toujours été pour ».

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire pour cette réponse. Mais il lui « semble » qu'EELV (qui fait partie de sa majorité) vient de voter « contre » cette caméra.

Pierre AIDENBAUM lui fait remarquer que ce groupe ne représente pas la majorité du Conseil du 3^{ème} arrondissement, ni la majorité du Conseil de Paris. De plus, chaque groupe politique est libre d'avoir une position et de voter différemment.

Marie-Laure HAREL signale que jusqu'à preuve du contraire, « les Verts ne sont pas dans l'opposition ».

Pierre AIDENBAUM signale qu'elle n'a pas toujours voté comme son collègue M. SOLÈS. « C'est ça la démocratie. »

Marie-Laure HAREL souhaite juste apporter une information sur le vote de son collègue Yves PESCHET. Il a souhaité s'abstenir sur ce vœu.

15. V03-16-124 - Vœu relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT rappelle le contexte, en 2003, où la ville de Paris s'est lancée (comme d'autres villes en France), dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une charte de téléphonie mobile signée avec les exploitants de réseau. Cette charte fixait des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'Etat à l'époque. Un comité de pilotage a travaillé sur le processus de renouvellement de cette charte. Ce groupe de travail devrait prendre fin le 13 décembre prochain.

A travers ce vœu, au bénéfice du citoyen, Quentin PICQUENOT et son équipe souhaitent renforcer l'action de Madame le Maire de Paris vers « la santé environnementale ». Mme HIDALGO se réapproprie l'espace public avec une piétonisation des berges. Quentin PICQUENOT et son équipe veulent encore aller plus loin. Ils s'appuient sur le rapport de l'OMS, qui classe depuis 2011 les ondes électromagnétiques comme étant possiblement cancérigènes. Ils font également référence à la loi Abeille votée en février 2015 (relative à la sobriété de l'exposition aux champs électromagnétiques, information et concertation lors de l'implantation d'installations radioélectriques). Quentin PICQUENOT et son équipe émettent donc le vœu que le 3^{ème}

arrondissement appuie, au Conseil de Paris, un renforcement de la protection sanitaire du public contre la pollution électromagnétique.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Christine FREY.

Christine FREY signale, au nom des élus socialistes et radicaux, qu'ils s'abstiendront sur ce vœu. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une prise de position sur le fond (ils sont convaincus que ce sujet est sérieux), mais ce vœu arrive un peu tôt. La charte, adoptée en 2012, a fixé une réunion de bilan au 16 décembre 2016 avec les mairies d'arrondissement et tous les groupes politiques, pour recueillir les propositions d'amélioration de cette charte. La négociation va s'ouvrir dans les prochains jours avec la Fédération Française des Télécoms et les opérateurs. Dans cette perspective, ajoute Christine FREY, adopter ce vœu en l'état serait de nature à anticiper sur le fond des choses et à complexifier la négociation avec les opérateurs. 2^{ème} raison de cette abstention : un vœu de l'exécutif va être prochainement déposé en Conseil de Paris qui prendra position. Il apparaît opportun d'en connaître le contenu.

3 voix favorables. ...

16. V03-16-125 - Vœu relatif à la définition d'une politique de l'éphémère à Paris et à la réalisation d'une charte de bonnes pratiques pour l'utilisation du domaine intercalaire de la Ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT indique que des lieux s'installent et rendent la ville de Paris attractive à travers des moments éphémères (comme la friche du 11^{ème}, etc.), et également à travers son patrimoine intercalaire. Le vœu qui anime Quentin PICQUENOT et son équipe tente de définir une cohésion et une cohérence de l'ouverture et de la mise à disposition du domaine intercalaire. Une étude pourrait en montrer les spécificités, tant sur la capacité d'accueil, que sur les divers usages possibles. La finalité étant de définir une charte de bon usage pour l'utilisation du domaine intercalaire de la Ville de Paris. Quentin PICQUENOT souhaite que ces projets soient co-construits avec les acteurs locaux et sa population, pour faire ressortir le « meilleur » projet éphémère que la Ville pourrait retenir. Ce projet intégrerait des valeurs de solidarité, de partage et d'innovation. Quentin PICQUENOT estime que la friche du 11^{ème}, pour donner un exemple, ne pratique pas des prix attractifs pour ses habitants et profite juste d'un engouement. Il s'agirait d'intégrer par ailleurs à ce projet, la charte des événements écoresponsables déjà votée ici.

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à M. CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que le patrimoine intercalaire de la Ville correspond au patrimoine que la Ville et ses satellites (comme les bailleurs sociaux), possèdent et qu'ils s'appêtent à transformer généralement en du logement social. Quand on achète un bâtiment, quand on préempte un immeuble, ce bâtiment ou cet immeuble demeure vide (avant de lancer les chantiers, les marchés d'appel d'offre, etc.). Cette période est appelée « intercalaire ».

Ce vœu compte donc utiliser à bon escient ces bâtiments le temps de leur vacance. Cette pratique se rencontre déjà dans le 3^{ème} arrondissement, notamment au 235 rue Saint-Martin, où l'on héberge des familles avec enfants dans le cadre du dispositif « Louez solidaire ». Toutefois, quand

la Mairie achète dans le 3^{ème}, les immeubles sont souvent soit occupés, soit dans des états d'insalubrité très avancé. La Caserne des Minimes ou la Poste de la rue Saintonge sont des bâtiments qu'ils ont repérés et qui pourraient eux aussi être utilisés. Mais ils y travaillent en temps masqué - c'est-à-dire avant d'être propriétaires des lieux -, pour pouvoir commencer les travaux au plus vite (sans temps de vacance cette fois-ci).

Cela dit, ils « gardent les yeux ouverts ». Ils ont déjà pratiqué « l'intercalaire » même si, M. CARON-THIBAUT vient de l'expliquer, certaines contraintes rendent souvent les choses difficiles. Sur le fond, ils ne sont pas en désaccord avec cette pratique, mais les possibilités leur semblent restreintes dans le 3^{ème} arrondissement. Ils choisissent donc de s'abstenir sur ce vœu.

3 voix favorables.

17. V03-16-126 - Vœu relatif au développement des espaces verts.

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS rappelle que Paris est la capitale d'Europe où la part d'espaces verts par habitant est la plus réduite. Mme HIDALGO a pris des engagements portant sur la plantation de 20 000 arbres, 30 hectares de parcs et jardins et 100 hectares de végétalisation murale supplémentaires à l'horizon 2020. A un tiers de la mandature, on s'aperçoit que cet engagement va s'avérer « difficile » à tenir. Au final, le développement des espaces verts dans le 3^{ème} arrondissement continue de soulever des interrogations. Benoît SOLÈS souhaite donc que la Madame le Maire de Paris publie une cartographie qui précise les différents types d'espaces verts développés dans le 3^{ème} arrondissement d'ici à la fin de sa mandature, en distinguant les arbres et les arbustes.

Pierre AIDENBAUM laisse la parole à Mme Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES souhaite rassurer sur l'engagement de la Ville pour rendre Paris plus verdoyante. Concrètement, elle rappelle qu'il existe différentes manières pour évaluer la surface d'espaces verts par habitant. Elle signale que M. SOLÈS a pris en compte un chiffre qui n'intègre pas les bois. Ces bois apportent eux aussi de l'oxygène. Elle demande de rester prudent sur les comparaisons à l'échelle européenne. En termes de périmètre, Paris et Londres par exemple sont difficilement comparables. Les statistiques couvrent le Paris intra-muros, alors que le grand Londres intègre beaucoup plus d'espaces verts. Paris est dense et rend complexe le développement des espaces verts. C'est pourquoi on se tend vers les espaces délaissés, les toits, les interstices.

Laurence HUGUES donne juste un chiffre ce soir : 6 500 arbres ont déjà été plantés à Paris. Ces efforts se poursuivent. En ce qui concerne le 3^{ème} arrondissement, on arrive à 0,7 mètre carré d'espaces verts par habitant (la moyenne est de 3 mètres carrés par habitant dans le reste de Paris). A cela des raisons notamment historiques : les rues ont été dessinées au Moyen Age et sont étroites. La densité des réseaux souterrains complique également la tâche. Ce constat n'empêche pas de travailler « ardemment » à la végétalisation. Cette élue pourrait s'étendre sur moult projets : révision dans le cadre du PLU, doublement des jardins partagés, schéma de plantation d'arbres, programme Cultiver dans les écoles, Fête de la Nature, Saint Nicolas-des-Champs, etc. Monsieur le Maire, « dans sa grande sagesse », lui a proposé d'effectuer une communication détaillée sur les espaces verts et la nature en ville dans le 3^{ème} arrondissement, lors du prochain Conseil

d'arrondissement. Elle propose que ce vœu soit retiré pour revenir plus en détail sur tous les projets réalisés et à venir.

Pierre AIDENBAUM souhaite ajouter un « complément ». « Il faut arrêter de dire qu'on a supprimé des arbres place de la République ». Monsieur le Maire précise qu'il y a 23 arbres de plus qu'auparavant. Il serait intéressant de creuser cette thématique lors d'un prochain Conseil et de rappeler les projets réalisés (comme le jardin Anne Frank par exemple, créé sur un terre-plein qui servait de parking). Le Premier élu tient à rappeler qu'il y a encore dix ans, il n'y avait pas un arbre rue de Bretagne, rue de Beaubourg, rue Meslay, etc. C'est un sujet extrêmement intéressant.

Pierre AIDENBAUM demande à M. SOLÈS s'il accepte de retirer ce vœu.

Benoît SOLÈS ne compte pas le retirer. Il pense que l'intention décelée derrière ce vœu a été mal comprise : ce n'est pas une critique en filigrane, c'est simplement un vœu pour accompagner les efforts déjà réalisés et à réaliser, en matière de végétalisation.

Pierre AIDENBAUM passe donc au vote.

3 voix favorables.

18. V03-16-127 - Vœu relatif à l'équipement des immeubles en poubelles à tri.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Marie-Laure HAREL rappelle que la ville de Paris est assez mauvaise élève en collecte des déchets et en recyclage (84 % des déchets ne sont pas recyclés, mais incinérés ou enfouis). Ce qui place Paris parmi dans les dernières villes européennes en termes de performance recyclage / collecte. "A quoi bon informer et sensibiliser les habitants s'ils n'ont pas à leur disposition les équipements spécifiques ? " 9 000 immeubles parisiens ne seraient pas équipés de poubelles à bacs jaunes, soit 20 % des immeubles destinés à l'habitation. Ce vœu incite Madame le Maire de Paris à réaliser un recensement des immeubles non équipés ou non suffisamment équipés, pour s'engager à équiper tous les immeubles déficitaires afin que les habitants puissent recycler leurs déchets.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Benjamin DJIANE.

Benjamin DJIANE rejoint sa collègue sur ce sujet. Ces questions d'environnement et de gestion des déchets sont de grands enjeux. Les politiques publiques doivent être ambitieuses dans ces domaines. Il faut, pour cela, partager de bonnes informations. Le vœu sous-entend que les immeubles mal équipés ne sont pas localisés. Les divisions de la propreté connaissent au contraire "parfaitement" les adresses non dotées en bacs jaunes. La taille des locaux empêche souvent l'installation de ce type d'équipements. On doit donc réfléchir à d'autres dispositifs innovants. Benjamin DJIANE pense que les Parisiens sont bien informés sur le sujet (opérations pilotes). Le dispositif "Tri lib" est actuellement testé dans quatre arrondissements. Ce sont des points de dépôt volontaire qui permettent aux habitants de trier leurs déchets. Benjamin DJIANE invite Mme HAREL à retirer ce vœu, qui laisse entendre que cette politique de tri est inexistante.

Marie-Laure HAREL décide de ne pas retirer ce vœu.

3 voix favorables. ...

Questions diverses : sans objet

La séance est levée.